

Éducation à la santé et à la citoyenneté : apprendre à porter secours

Texte adressé aux recteurs d'académie ; au directeur de l'académie de Paris ; aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspecteurs de l'éducation nationale ; aux médecins et infirmiers, conseillers techniques des recteurs et des inspecteurs d'académie.

On déplore chaque année en France plusieurs dizaines de milliers de décès dont un grand nombre pourrait être évité, si l'alerte et les premiers gestes de survie avaient été entrepris par l'entourage en attendant l'arrivée des secours spécialisés. Tout citoyen devrait pouvoir porter secours.

Face à une urgence vitale, la chaîne médicale des secours est constituée :

- de l'alerte,
- des gestes de premiers secours,
- de la prise en charge médicale par les SAMU,
- du transport vers l'établissement de soins adapté,
- des soins hospitaliers.

L'éducation nationale peut améliorer les deux premiers maillons de cette chaîne par l'apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours tout au long de la scolarité obligatoire, de la grande section de maternelle jusqu'à la fin du collège, apprentissage qui entre dans le cadre de l'éducation civique et permet le développement, dès l'école, d'un véritable esprit de solidarité.

Trois grandes orientations peuvent être dégagées :

- 1) enseigner les gestes " qui peuvent sauver une vie ". Une réponse adaptée à la situation d'urgence dépend de la qualité de l'alerte. Celle-ci est donc le premier maillon de la chaîne de secours, son apprentissage se fera tout au long du cursus.
- 2) intégrer cette formation dans un projet interdisciplinaire conformément au programme de la classe.
- 3) établir un enseignement progressif en fonction du développement psychomoteur et de l'autonomisation de l'enfant.

À l'issue de la scolarité obligatoire, l'élève sera capable de reconnaître une situation d'urgence et de savoir protéger, alerter et effectuer certains gestes en attendant l'arrivée des secours organisés. L'enseignement des gestes élémentaires de secours à l'école primaire s'intègre dans les programmes de mars 1995.

Cet apprentissage repose sur une pédagogie active de mises en situation et, à ce niveau, peu de moyens matériels sont nécessaires.

Dans cet esprit, il est souhaitable qu'une sensibilisation soit faite dans quelques académies dès la prochaine rentrée scolaire ; je vous conseille de vous appuyer sur le personnel du service de promotion de la santé en faveur des élèves qui se rapprochera des SAMU-CESU pour le conseil technique.

Dès janvier 1998, un plan national de formation destiné aux inspecteurs de l'éducation nationale, aux conseillers pédagogiques, aux médecins et infirmiers a été programmé. Il sera complété par des plans académiques et départementaux de formation ainsi que par des journées pédagogiques.

Il est important que cette initiation soit largement développée dès l'école primaire et poursuivie dans le second degré où elle trouve sa place en éducation civique.

Vous veillerez à la bonne application de ces dispositions.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, et par délégation,

Le directeur des écoles
Marcel DUHAMEL

Le directeur des lycées et collèges
Alain BOISSINOT